

tenue sous la présidence de Monsieur GUISEX, assisté(e)
de Madame LEBEL et Madame TOPSI, Conseillères
En présence de Monsieur GILLMANN, Rapporteur public
Madame DELMESTRE-GALPE, Greffière

08 heures 30

01)	DOSSIER N° 2400392	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	Demande la condamnation in solidum de l'Etat et la Polynésie française à verser la somme de 651,461 FCP au titre de la rémunération non versée	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN
Défendeur	VICE-RECTORAT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE LA POLYNESIE FRANCAISE	Monsieur le Président
04)	DOSSIER N° 2400551	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Demande l'annulation du titre de recette valant titre exécutoire émis le 12 décembre 2023 en raison de son caractère infondé	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	EUROFINS LABAZUR GUYANE	SEGIF - d'Astorg,Frovo et Associés (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE KOUROU	
05)	DOSSIER N° 2400845	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@ conteste la décision du 15 avril 2024 du préfet de la Guyane portant refus d'indemnisation des jours de congés annuels pour l'année 2021	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	LA S.E.L.A.F.A CABINET CASSEL
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Préfet

08 heures 30

07)	DOSSIER N° 2500137	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@ demande l'annulation de l'arrêté AES MOP du 02/08/2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ fixant le pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître LAMA José (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
08)	DOSSIER N° 2501509	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@Demande l'annulation de l'arrêté AES/MOP en date du 02 août 2024 portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Monsieur
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
10)	DOSSIER N° 2400650	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire	@ demande l'annulation de l'arrêté du 18 mars 2024 du rectorat de la Guyane portant suspension pour une durée de 4 mois	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SCP CHONG-SIT ET DOUTRELONG
Défendeur	RECTEUR DE LA GUYANE	Le Recteur

Arrêté le 04/05/2026

Le président du tribunal